

Engrillagement et ouvrages aquatiques au cœur d'un débat engagé

Le 8 avril, le Comité Central Agricole de Sologne, regroupant les propriétaires et gestionnaires de territoires ruraux en Sologne afin de représenter leurs intérêts, a tenu son assemblée générale sous la présidence de Dominique Norguet. Retour sur.

Le président a tout d'abord présenté le rapport d'activité 2021. La principale action du CCAS a été la lutte contre l'engrillagement de la nature. La position de l'association est de limiter la chasse en enclos car celle-ci porte atteinte à la biodiversité et à l'éthique de la chasse. Deux propositions de lois ont été déposées, l'une au Sénat par le sénateur Jean-Noël Cardoux sur laquelle l'Assemblée nationale doit se prononcer, ce qui sera fait lors de la prochaine législature et l'autre par le député du Cher, François Cormier-Bouligeon. « Ces propositions de loi visent à interdire les clôtures en milieu naturel et non dans les agglomérations, a précisé Dominique Norguet. Nous espérons que ces propositions vont aboutir. Nous sommes aussi présents auprès de nos élus pour

une transposition des dispositions du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dans le schéma de cohérence territoriale (l'élaboration est en cours), afin que ces prescriptions soient respectées à l'avenir. La libre circulation des animaux sauvages doit être respectée. » Le CCAS a aussi œuvré pour les étangs, les ouvrages de retenues d'eau et les moulins sur lesquels planent des menaces.

Les grandes clôtures, les moulins aussi

Même si la loi a changé en août dernier, allant vers la préservation des espaces aquatiques, l'administration continue à mener des programmes d'arasement d'étangs et de destruction de moulins. « Il ne faut pas abandonner la partie,

a poursuivi le président, et soutenir ces ouvrages qui font partie du paysage solognot. » Pour soutenir ces actions, le CCAS a noué en 2021 différents partenariats, entre autres avec la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, le sénateur Cardoux, l'association de sauvegarde des moulins à vent, et la commune de Lamotte-Beuvron. L'association, qui compte 62 adhérents, a mis l'accent sur sa communication en éditant une plaquette de 4 pages qui présente l'association et ses actions. Le trésorier, Marc Gourdou a ensuite présenté le rapport financier 2021 qui affiche un résultat positif de 3 793 euros et le budget prévisionnel 2022 avec un bénéfice de 680 euros. Il a été décidé que le montant de la cotisation annuelle restait à 50 euros avec la possibilité d'une adhésion conjointe avec

les enfants de l'adhérent. Pascal Bioulac, maire de Lamotte-Beuvron, a pris la parole en fin d'assemblée : « La position de vigile sur les problématiques naturelles que mène le CCAS est importante. Je partage sa position sur l'engrillagement qui défigure la Sologne. Nous serons obligés d'appliquer le schéma de cohérence territoriale et la participation du CCAS à son élaboration est d'une grande utilité. » Le CCAS organisera ses Rencontres intersolognotes qui n'avaient pas eu lieu l'an passé pour cause de Covid, le 14 mai prochain au Parc équestre fédéral, sur le thème « L'adaptation de la Sologne au changement climatique. » À suivre.

F. M.

www.sologne-avenir.fr